

CHARNAY-LÈS-MÂCON

« Gérard Voisin a lancé la réforme des tutelles »



La salle de Champgrenon affichait complet pour cette conférence-débat



A la tribune : Olivier Bolot, attaché parlementaire, Gérard Voisin, député-maire, Jean-Claude Delarue, président de l'association SOS Tutelle, et Christian Rousset de Digoin, président départemental de SOS Tutelle

Homme de combat, grand défenseur des consommateurs et des usagers des services publics, Jean-Claude Delarue est également connu et réputé pour ses coups de gueule et ses prises de positions en faveur des plus démunis. Depuis plus de 30 ans, ce professeur d'anglais à la retraite mène de nombreuses luttes contre l'injustice et le mépris des lois.

Depuis février 2006, il a décidé de s'attaquer à un système vieux de 40 ans trop souvent montré du doigt par de nombreux rapports pour ses multiples dysfonctionnements et dérives : la protection juridique des majeurs.

Invité mardi soir par Gérard Voisin pour animer une conférence-débat sur le thème : « La réforme des tutelles : la nouvelle loi, les nouveaux droits et devoirs. Vie chère, crédits à la consommation, surendettement : mettre fin à la spirale infernale », Jean-Claude Delarue a souligné sa « grande fierté de participer à cette soirée et surtout d'être l'hôte privilégié de celui qui est à l'origine de la réforme des tutelles. Oui, Gérard Voisin, je n'oublierai jamais qu'un certain jour de février 2006 vous avez été le premier parlementaire à poser la question au gouvernement sur la nécessité de réformer le système des tutelles et curatelles. » Depuis, Jean-Claude Delarue a créé l'association SOS Tutelles.

Mardi, à la salle de Champgrenon, qui affichait d'ailleurs complet pour cette conférence, il a donc beaucoup été question de la loi du 5 mars portant réforme de la protection juridique des majeurs. Une loi adoptée dans des délais

extrêmement rapides mais en attente désormais de la publication des décrets d'application. « Nous allons veiller à ce qu'ils reflètent le sens des propositions souhaitées par les parlementaires » a martelé Jean-Claude Delarue. Pour le député-maire, il s'agit là « d'une avancée importante, cette réforme devant apporter bien des solutions à un système de protection juridique des majeurs tel qu'il fonctionne actuellement et qui est au bord de l'implosion. A cela deux explications : l'évolution démographique et le dévoiement des principes. »

Cette nouvelle loi va enfin permettre de sortir du dispositif des gens qui n'auraient jamais dû y entrer. Elle aura aussi pour mesure concrète de réduire le nombre de

dossiers confiés au juge des tutelles, en s'assurant que les mesures de protection judiciaire seront désormais décidées en dernier recours en cas d'absolue nécessité. Il faut le savoir, un juge de tutelle gère en moyenne les dossiers de plus de 8 750 personnes concernés par l'une des trois mesures de protection (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle). Dès lors on comprend mieux l'ampleur de cette crise. Après avoir donné lecture de l'intégralité du projet de loi, Gérard Voisin a souhaité élargir la réunion aux problèmes du surendettement. Un volet où Jean-Claude Delarue s'est montré tout aussi à l'aise.

Seule fausse note de la soirée : ce débat citoyen et républicain a été un court instant chahuté par un élément perturbateur qui a confondu « cas personnel » avec le thème du jour.